



Sans nouvelle de mon fils de 17 ans

Par **cmary3995**, le **15/10/2009** à **23:29**

Bonjour,

Depuis janvier 2007, j'ai du renoncer suite un rejet total de moi, à la garde alternée avec mon fils alors âgé de 14 ans entériné par le JAF pour se mettre d'accord sur la résidence exclusive chez son père.

En juin 2008, mon fils m'a déclarée ne plus vouloir me voir et que pour lui je n'étais pas sa mère.

Son père ne me donne jamais aucune nouvelle et mon fils va avoir 17 ans.

Ne sachant plus que faire et en pensant aux relations futures avec mon fils, je me demande si je dois ressaisir le JAF ou bien faire une main courante au commissariat pour faire constater que le père de mon fils ne me donne aucune nouvelle, ni m'aide à renouer contact avec mon fils.

Il faut savoir que chez le JAF, lors de la mise en place de la résidence exclusive de mon fils chez son père, celui ci s'est fait rappeler à l'ordre à plusieurs reprises mais qu'une fois sorti du bureau du JAF, le père de mon fils n'a que faire des remarques du juge.

Merci de vos conseils.
Cordialement